

Près d'une centaine d'Établissements du Développement Durable (EDD) dans l'académie de Rouen

Un programme partenarial

Depuis la rentrée 2005, les autorités académiques (**Rectorat de Rouen et Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt**) d'une part et les collectivités de référence (**Région** pour les lycées, **Départements** 76 et 27 pour des collèges, **Communes** de Rouen, Grand-Couronne et Canteleu pour des écoles primaires) d'autre part, avec l'aide de l'**ADEME**, de la **DIREN** et de l'**AREHN** (Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie), ont élaboré le programme « Etablissements du Développement Durable » (appelés E3D, établissements en démarche de développement durable dans la circulaire parue au BO n° 14 du 5 avril 2007) pour permettre à tout établissement d'enseignement haut-normand **volontaire** de s'engager et de développer un projet d'actions et de transformation qui réponde aux enjeux du développement durable et associe l'ensemble de la communauté scolaire et ses partenaires.

Un comité de pilotage, animé par un chef de projet, conseiller en formation de l'Education nationale, rassemble les 11 partenaires (cf. composition en annexe 1)

Un engagement du chef d'établissement

Une « **lettre d'engagement** » est signée par le responsable (directeur, principal, proviseur,) de tout établissement volontaire pour intégrer le programme EDD. Il nomme un « **coordonnateur du développement durable** » (CDD) qui peut être un adjoint ou un enseignant. (cf. Annexe 2 et 2bis)

Un réseau en croissance rapide

Les établissements du développement durable (EDD) dans l'académie de Rouen

	Education nationale				Enseignement agricole	Autres	TOTAL
	Lycées	Collèges	écoles	Lycées/collèges privés			
2005	10	10	3	1	2		26
2006	11	11	2	6	2	3	35
2007	7	15	6	1	1	3	33
Total	28	36	11	8	5	6	94

On compte, à la rentrée 2007, 94 établissements ou écoles dont **83 au titre de l'éducation nationale** (75 relevant de l'enseignement public, 8 de l'enseignement privé sous contrat). **Cela représente 26 % des lycées publics et 22% des collèges publics de l'académie.**

En plus des 5 lycées agricoles, il faut aussi ajouter 6 autres établissements de formation (dont l'IUFM, un GRETA, un CFA et des Maisons Familiales Rurales).

Tous ces établissements affirment leur engagement et développent une pédagogie de l'action pour une éducation au développement durable et à la citoyenneté qui prend en compte les impacts économiques, sociaux, environnementaux de l'établissement et associe l'ensemble de ses parties prenantes.

Une démarche d'amélioration continue inspirée de la démarche AGENDA 21

Les 11 partenaires de ce programme EDD, spécifique à la Haute-Normandie, ont conçu **un dispositif simple et non normatif**, qui ambitionne de permettre à tout établissement d'enseignement ou de formation de construire un projet d'établissement sur le modèle de l'AGENDA 21 mis en œuvre dans les collectivités territoriales.

Cette démarche repose sur une méthodologie développée à travers la **formation-action** d'un coordonnateur du développement durable par établissement engagé, qui se déroule en 6 phases :

- sensibilisation des acteurs de l'établissement aux enjeux du DD
- organisation du pilotage du projet et participation des parties prenantes
- réalisation d'un diagnostic partagé
- identification des axes d'actions propres à l'établissement
- élaboration mise en œuvre et suivi d'un plan d'actions concerté
- évaluation-bilan (pour les pistes de progrès à venir).

Des moyens significatifs pour l'accompagnement du programme

- **des actions de formation assurées par la DIFOR (Rectorat)**
- Formation initiale de 4 jours pour les CDD
- Formation de gestionnaires à l'achat public éco-responsable
- Formation de formateurs d'éco-délégués (élèves)
- Stages négociés sur site pour certains établissements
- **des actions d'accompagnement des EDD**

Des partenaires du programme financent et mettent en œuvre des outils et des moyens humains d'accompagnement à la suite de la formation initiale. Quelques exemples :

- Education nationale : accompagnement des EDD par un professeur-formateur (équivalent mi-temps) » et par le CRDP
- Région-AREHN : réalisation de « bilan-carbone »(ADEME) dans certains lycées
- Projet européen FEDER en 2006-2007 ayant permis la production d'expositions (réalisation AREHN), l'organisation d'un séminaire annuel d'échange d'expériences (régional en 2006 et étendu au niveau européen en 2007, au lycée Décretot de Louviers), édition à 30 000 exemplaires d'un numéro spécial du journal régional « Globules » consacré aux EDD (cf. annexe 3), ouverture prochaine d'un site Internet dédié

Bien sûr, les plans d'actions de tous ces établissements (de l'école primaire à 3 classes, à la cité scolaire de 2000 élèves...) sont de toute nature et les avancées, nécessairement inégales d'un établissement à l'autre, ne pourront s'apprécier que dans le long terme et par leurs effets en dehors de l'établissement.

Toutefois, ces démarches globales reposent encore trop souvent sur l'énergie de quelques uns, ou sur des facteurs locaux et conjoncturels ; pour leur réussite, mais aussi pour leur développement et leur pérennité, **les établissements d'enseignement ou de formation devront trouver des engagements et des investissements croissants auprès de leurs partenaires.**